

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. à l'

Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. Laffite et C^e, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 3 Avril 1872.

Après deux séances dans la journée de samedi, l'Assemblée nationale s'est séparée. Le budget des dépenses est voté intégralement, et l'équilibre est réalisé grâce à des crédits provenant de l'exercice 1871, mais qui ne peuvent s'appliquer qu'à l'exercice 1872, à titre de ressources extraordinaires. Dès le retour de l'Assemblée, il faudra s'occuper de trouver pour 1873 les cent millions d'impôts nouveaux, représentés actuellement par les ressources momentanées.

M. Thiers n'a pas voulu que l'Assemblée suspendit ses délibérations sans lui fournir de précieux renseignements sur la situation générale des choses.

Voici le discours qu'il a prononcé samedi matin. C'est un véritable manifeste adressé à la France et à l'Europe, qui sera probablement affiché dans toutes les communes :

M. Thiers, Président de la République. L'Assemblée nous permettra, je l'espère, d'exposer la situation avec une complète netteté. De notre côté, nous sommes justes, du moins nous tâchons de l'être envers tout le monde, et nous sommes en droit de réclamer la même justice envers le gouvernement. Il ne serait pas juste, en effet, de nous considérer comme un gouvernement qui serait resté au-dessous de l'exécution stricte de ses obligations. Nous avons fait tout ce qui était possible quant à l'administration financière qui est aujourd'hui, avec l'administration de l'armée, le plus grand devoir du gouvernement, parce que là sont les deux grands intérêts de la patrie.

L'honorable M. André sait mieux que personne, car j'ai eu l'honneur de siéger dans le Corps législatif en même temps que lui, il sait mieux que personne, dis-je, les causes qui nous ont fait sortir de l'ordre régulier.

M. André (Edouard). Je n'ai pas incriminé le gouvernement.

M. le Président de la République. Je ne me plains pas, seulement je tiens à établir nettement la véritable situation des choses.

Oui, nous sommes sortis de l'ordre régulier, mais, vous le savez, ce n'est pas notre faute. Nous tâchons de faire cesser l'irrégularité. Pour cela, nous rétablissons d'abord l'ordre dans les finances, où l'ordre consiste dans une bonne et régulière comptabilité, et dans l'application à faire rentrer toutes les perceptions au Trésor central, ce qui n'existait pas quand nous sommes arrivés au pouvoir. Aussi, nous nous sommes hâtés de vous présenter immédiatement, après la reprise de Paris, un budget régulier tel que nous le concevions.

Ici, je dois faire un aveu : je ne suis pas un novateur téméraire... (Sourires). Je me défie beaucoup, — l'Assemblée me permettra ces observations, destinées à mettre les choses au vrai, — je me défie beaucoup des inventions nouvelles en fait d'adminis-

tration, surtout quand on est au lendemain, depuis trois quarts de siècle, il est vrai, d'une révolution aussi radicale, aussi complète, aussi sociale, et je dirai, sous le rapport administratif, aussi bien faite que la révolution de 1789. Je me défie des inventions nouvelles; je ne les repousse pas systématiquement, mais je ne suis pas prompt à y céder, ce qui fait que je n'aime pas à faire des promesses à la réalisation desquelles je ne crois pas.

Il y a quarante ans que nous discutons le budget de l'Etat. Je l'ai discuté sincèrement dans ces deux positions, au gouvernement et dans l'opposition. Eh bien, je dois le dire, je n'espère des économies sérieuses, je ne dis pas tout à fait exclusivement, que d'une bonne conduite politique, qui n'expose pas le pays, ou à des aventures comme celle du Mexique ou à des guerres folles comme celle à laquelle nous pouvons attribuer, non pas notre ruine, — la France n'est pas, grâce à Dieu, à l'état de ruine, — (Très bien!), mais nos malheurs. La condition du salut, c'est d'avoir une bonne conduite politique, ensuite d'avoir le soin de ne pas se livrer, comme nous l'avons vu, à des dépenses folles, à des dépenses que les intérêts supérieurs du pays ne commandent pas, à éviter les dépenses de luxe, d'un vain luxe.

Voilà la source vraie des économies. Je ne dis pas que l'administration actuelle soit un chef-d'œuvre auquel il ne soit pas permis de toucher, loin de moi ce fétichisme administratif. Mais il ne faut pas attendre de ces réformes, qu'on annonce si souvent, des réductions qui ne sont que des promesses ou des espérances trompeuses.

Nous avons présenté le budget suivant nos convictions. Ce budget de 1873 que vous nous demandez de présenter, que nous sommes tout prêts à vous présenter, ce budget ne sera pas sensiblement différent, — je dis sensiblement différent, — de celui que vous connaissez. (Mouvement). Il ne faut nous demander ce que nos convictions nous permettent de faire. Or, vous voyez ce budget depuis près d'un an sous forme du budget rectificatif de 1871, du budget de 1872 que vous venez de voter : celui de 1873, vous sera remis aussitôt que possible. Sans doute, il y a d'une année à une autre quelques changements inévitables à faire; mais nous le présenterons le plus tôt que nous pourrons et certainement peu de jours après la réunion prochaine de l'Assemblée. (Très bien! très bien!)

Permettez-moi de vous le dire, il faut que les positions soient toujours bien déterminées; quant à notre situation financière, grâce aux nobles efforts du pays, aux courageux efforts de l'Assemblée, les impôts votés et ceux qui restent à voter, mettront le pays, après tant de malheurs, dans un véritable équilibre, un équilibre sérieux.

Si l'on peut faire des économies, tant mieux! et certes, nous serions insensés si nous voulions nous y refuser. Nous ne nous arrêtons que quand nous voyons la désorganisation certaine, sous peu d'heures, comme cela aurait pu nous arriver hier si vous aviez porté atteinte à la cour des comptes dont il vous sera plus tard parlé, dont je me propose de vous parler pour vous faire connaître ce que j'appellerai la profondeur de cette institution. S'il y a des économies sérieuses qui soient possibles, nous serons les premiers à les accueillir, car notre intérêt, comme gouvernement, est de diminuer les difficultés de la situation, et ces difficultés consistent surtout dans l'énormité des charges qui pèsent sur le pays.

Dans notre opinion la plus sincère, et l'Assemblée comprendra l'intention toute patriotique dans laquelle je parle, dans notre opinion sincère, la chose essentielle est de mettre les recettes au niveau des dépenses.

N'oublions pas, puisqu'aujourd'hui une conformité du Gouvernement nous rapproche de l'Amérique, n'oublions pas le grand exemple qu'elle a donné au monde en proportionnant les impôts aux charges qu'elle avait assumées. Et de sa part, c'était bien méritoire, car ces charges elle les avait voulues. Nous qui n'avons pas voulu celles qui pèsent sur nous, nous ne pouvons pas avoir moins de courage à les porter, et le vrai courage que la France éclairée vous conseille, messieurs, c'est de mettre les recettes

au niveau de nos charges indispensables. (Assentiment.)

Si je parle ainsi, c'est pour mettre du sérieux dans nos affaires et dans notre conduite; il ne faut pas se nourrir de vaines paroles, il faut arriver à la réalité des choses; il faut avoir le courage de supporter les charges qu'on n'a pas voulues et que la Providence a jetées sur nos épaules. (Très bien!)

Eh bien, s'il y a deux choses qui ont contribué à replacer le pays dans une haute situation au sein de l'Europe, c'est d'une part, de voir renaitre cette glorieuse armée, toujours fidèle à tous ses devoirs, toujours fidèle à la loi, — j'en répons pour elle. — (Approbation générale), c'est, d'autre part, de voir cette armée rétablie dans sa discipline, dans sa bonne tenue, dans son savoir, car l'armée s'instruit tous les jours, quoi qu'on en ait prétendu ces jours derniers de manière, permettez-moi de le dire, à me faire perdre le sang-froid que, comme chef du gouvernement, je devrais toujours conserver. (Mouvement.)

Oui, Messieurs, l'armée s'instruit tous les jours: elle sent ce qui lui a manqué, et elle veut l'acquérir, entendez-vous! (Nouvelle approbation.)

On a accusé injustement l'armée; ce n'est pas elle qui a failli dans nos malheurs....

Un membre à droite. Qui est-ce qui l'a accusée? (Mouvements divers.)

M. Jean Brunet. Si c'est à moi que le reproche s'adresse, je proteste de toutes mes forces; je n'ai rien dit à cette tribune qui puisse être considéré comme une accusation quelconque portée par moi, contre l'armée. (Bruit). Je vous défie de trouver dans l'armée française un officier qui, depuis quarante ans, ait servi mieux que moi, et qui ait eu pour elle plus d'amour et plus de respect.

De divers côtés. N'interrompez pas! n'interrompez pas!

M. Jean Brunet. Dire que j'ai insulté l'armée, c'est une calomnie, et je proteste avec indignation... (N'interrompez pas! n'interrompez pas!) — Le bruit couvre la voix de M. Brunet.

M. le président de la République. Si vous avez servi, monsieur...

Sur un grand nombre de bancs. — Ne répondez pas!

M. le président de la République. Si mon interrupteur a servi, — ce n'est pas à moi de le constater ou de le nier, il devrait respecter ceux qui, depuis quarante ans, servent le pays avec un dévouement sans bornes.

Voix à droite. Il l'a fait!

M. le président de la République. Mal, et de manière à tromper l'opinion publique du pays.

M. Pagès Dupont. Et celle de l'Europe!

Sur divers bancs. Passez! passez! — Continuez votre discours, monsieur le président.

M. le président de la République. — Après avoir vu renaitre l'armée, sa discipline, sa bonne tenue, ses nobles sentiments, le pays, l'Europe ont été frappés du courage avec lequel la France s'efforçait de supporter les charges qui ne l'accablent pas, mais qui pèsent fortement sur elle.

La chose principale pour nous, la chose essentielle a été, non pas de repousser, ni même de regarder avec indifférence les améliorations qu'on pourrait introduire dans notre administration, mais de chercher et de trouver des impôts et de vous les apporter. A cet égard, et pour nous, je le répète, pour l'administration des finances, c'était la chose essentielle. Nous n'avons pas été en retard d'une heure. Chaque jour, presque chaque jour, je suis allé dans le sein des commissions solliciter l'examen sérieux, définitif des propositions que nous avions faites.

Je ne me plains pas de l'accueil que nos efforts ont rencontré; je me borne à dire, parce que c'est la vérité, que la chose essentielle, qui exige beaucoup de courage de la part du Gouvernement comme de la part de l'Assemblée, la chose essentielle, à laquelle vous n'avez pas failli, à laquelle vous ne faillirez pas, c'est de déclarer au pays la

vérité sur la situation qui résulte pour lui des événements; pour notre part, nous n'y avons pas manqué, car nous avons fait tous nos efforts pour que la vérité éclatât à tous les yeux.

Eh bien, oui, messieurs, notre devoir à nous est de vous apporter le plus tôt que nous pourrons, dès la fin de ces vacances, pour votre retour, le budget de 1873. (Très-bien! très-bien!)

Mais, je vous supplie, à mon tour, de venir, à la même époque, nous apporter, comme compensation des efforts que nous ferons, votre rapport sur les nouveaux impôts. Le vote de ces impôts, c'est le fondement de toute bonne administration financière. Il faut enfin prendre un parti. Je l'ai dit, et je le répète sans cesse aux commissions: Je ne vous demande pas de voter pour nous et dans le sens de nos projets; non, je serais déraisonnable si je vous demandais une telle chose; mais ayez un avis, apportez-le devant l'Assemblée qui sera juge entre nous. (Très-bien! très-bien!)

Nous discuterons de nouveau et l'Assemblée décidera. Elle verra quel choix elle aura à faire entre ces deux nécessités: ou de voter des impôts qui peuvent déplaire à beaucoup d'intérêts, ou de ne pas mettre le budget en équilibre.

Moi, je ne doute pas de ce qu'elle fera, et je suis heureux de pouvoir dire, devant les intérêts de tout genre qui nous écoutent, que le budget de la France sera en équilibre, et en équilibre plus sérieusement qu'il ne l'a jamais été; car les grands services auront tout ce qu'il leur faudra, notamment celui de former un budget qui sera plus notre budget aura un amortissement qu'il n'a jamais eu, un amortissement de 200 millions parfaitement certain.

Il faut que le pays le sache pour que le crédit de l'Etat se maintienne. (Très-bien! très-bien!)

Au moment où nous allons nous séparer, permettez-moi de vous adresser brièvement quelques paroles que vous reporterez au pays en allant de nouveau vous plonger dans son sein.

Il y a, messieurs, la spéculation des partis qui consiste à alarmer toujours le public.

Vous voyez par l'expérience de chaque semaine que les alarmes qu'on veut jeter dans l'esprit du pays sont parfaitement dépourvues de tout fondement. L'ordre ne court aucun danger, je vous supplie de le croire. Je ne suis pas un esprit téméraire et aventureux, c'est après une grande expérience et des hommes et des choses, après une observation sincère de l'état du pays que je puis vous dire que l'ordre ne court aucun danger. (Très-bien! très-bien!)

Je ne dis pas que les partis malintentionnés soient convertis; je n'ai pas la prétention de convertir des hommes que le temps et l'expérience n'ont pas convertis. Mais j'affirme que, grâce à la solidité, à la fidélité de l'armée qui se regarde aujourd'hui non pas comme l'armée de tel ou tel parti, mais comme l'armée de la loi. (Vives marques d'approbation.)

M. le général de Chabaud-Latour. — L'armée de la loi et de la France!

M. le président de la République.... et la loi, c'est vous, messieurs, vous et le Gouvernement, celui-ci ou un autre qui sortira de vos votes... j'affirme, je le répète, que l'ordre est assuré.

Eh bien, l'armée est là tout entière, soldats, officiers, généraux, prête à exécuter la loi, si la loi pouvait courir un danger. (Nouvelles marques d'approbation). Mais je n'en prévois aucun.

Il y a deux choses que je proclame, parce qu'elles sont vraies: c'est l'incorrigibilité et l'impuissance des partis... (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

M. le marquis de Francien. De quels partis voulez-vous parler? Indiquez quels sont les incorrigibles.

Un membre à droite. Voyez d'où partent les applaudissements!

M. le marquis de Vogué. Les incorrigibles sont là! Les voilà!

M. le président de la République. Je ne voudrais pas, messieurs, en vous adressant des

paroles bien sincères, bien sérieuses, que je voudrais employer à calmer les esprits et non les irriter, je ne voudrais pas que, de ces paroles, il sortit autre chose que le sentiment très-réel, très-justifié d'une sécurité profonde.

Oui, vous laissez sur ces bancs un Gouvernement dévoué à ses devoirs, faisant tout ce qu'il peut, décidé à faire tout ce qu'il pourra pour vivre d'accord avec la majorité de cette Assemblée et pour remplir envers elle tous les devoirs non-seulement de Français, mais de citoyen reconnaissant. (Très-bien ! très-bien !)

Maintenant, je ne dois pas me borner à vous dire ces quelques mots sur le maintien de l'ordre; je dois vous en adresser quelques-uns encore, et tout aussi sincères et tout aussi vrais sur le maintien de la paix. (Ecoutez ! écoutez !)

Ne croyez pas ceux qui disent que la paix est aujourd'hui menacée. Non, elle n'est pas menacée; non, il n'est pas vrai, comme on le dit quelquefois, que la France soit isolée, que la France soit sans alliances.

Il faut expliquer ces mots qui ont été imprudemment portés quelquefois à cette tribune et qui ont été propagés dans la presse : l'état de l'Europe est tel qu'on peut le souhaiter à la suite d'une commotion si violente, une des plus grandes dont l'histoire des peuples fasse mention.

M. le vicomte de Lorgeril. Quelles alliances avons-nous donc ? Indiquez-les !

Sur divers bancs. Laissez parler ! laissez parler !

M. le président de la République.

L'Europe actuelle n'est pas plus l'Europe de 1815 que la France actuelle n'est la France de 1815. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)

L'Europe a réfléchi, elle a réfléchi à tout ce qui s'est passé en France. Si nous nous sommes instruits elle s'est instruite aussi. L'Europe ne nous demande pas telle ou telle forme de gouvernement; elle nous respecte trop pour s'occuper de la forme du gouvernement qui existe en France.

Sur plusieurs bancs à gauche. Très-bien ! très-bien !

M. le président de la République. Ce que l'Europe demande à notre pays, elle le lui demande non pas comme ayant des droits sur lui, mais comme un voisin intéressé à ce qui se passe chez son voisin : elle nous demande l'ordre uniquement.

De même que la France aussi demande l'ordre à son Gouvernement, l'Europe ne désire pas chez nous autre chose que l'ordre. Que l'ordre règne, l'ordre appuyé sur la loi, et vous trouverez l'Europe bienveillante, pleine d'estime pour vous; et l'affirmation que, tant qu'à aucune époque, la France est entourée de bienveillance, de cette bienveillance qu'on doit à d'honnêtes gens qui font leur devoir, qui veulent maintenir la paix et qui n'entendent la troubler à aucun degré, ni directement ni indirectement. (Très-bien !)

L'Europe sait que nous nous occupons de nous reconstruire et que, dans la grande œuvre de notre reconstitution se trouve comprise l'œuvre de reconstitution de l'armée française. Ce n'est que par la franchise, et une franchise soutenue dans ses paroles comme dans ses actes, qu'on inspire la confiance. Eh bien, je n'ai pas cessé de dire, dès le premier jour, dès le jour où vous m'avez chargé de venir négocier ici, dans ces mêmes lieux, une paix douloureuse, mais nécessaire, je n'ai pas cessé de dire ceci : La France veut la paix, elle ne songe pas, comme on le lui prête, à venir troubler de nouveau la paix de l'Europe pour réparer ses malheurs.

La France veut la paix; nous le déclarons en honnêtes gens; moi, à la fin de ma carrière, je le déclare sur mon honneur : tant que je serai à ce banc-là, je n'aurai pas une autre pensée que de maintenir la paix, soit en France, soit dans le monde. (Très-bien !) Mais je l'ai dit en tête à tête à tous les représentants distingués des puissances étrangères qui sont auprès de nous, et je le répète tout haut à cette tribune : Vous ne pouvez pas attendre que je laisse l'armée française, si l'Assemblée me soutient dans cette œuvre, que je laisse l'armée française dans l'état où nos malheurs l'avaient mise.

Non, la France ne songe pas à la guerre, elle ne songe qu'à se reconstruire, et sa vraie revanche pour elle c'est de refaire ses forces et de se montrer à l'Europe et au monde dans l'attitude ferme qu'elle a toujours eue et qu'elle doit toujours garder. (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, ne craignez rien; tout le monde, en Europe, apprécie la gravité de la situation; tout le monde, en Europe, sait combien la guerre est devenue une chose terrible, et je ne vois nulle part personne qui soit disposé à troubler la paix. Nous ne voulons pas la troubler, personne en Europe ne veut la troubler davantage, personne n'y songe. Nous pouvons donc nous reposer en paix.

Quant aux alliances, on parle tous les jours d'alliances qui pourraient menacer le repos de l'Europe. Tout cela est faux; à l'heure qu'il est, on ne connaît pas l'Europe, si on ne comprend pas que la circonspection règne partout, parce que tout le monde est sage, prudent, et que personne ne

songe à s'engager avec personne ni contre personne.

L'Europe, je le répète, se réserve, elle regarde, et le succès appartiendra à ceux qui se conduiront avec le plus de sagesse, le plus de suite et le plus de tenue. (Très-bien ! — Mouvement divers.)

Croyez que la peinture que je vous fais est vraie. Je ne voudrais pas m'exposer à recevoir des événements un démenti prochain. Ce que je dis, je le dis avec la conscience la plus parfaite de la vérité. Je dois donc le dire hautement devant le pays, — car si, avant de vous quitter pour quelques jours, pour quelques jours seulement et heureusement, il restait quelques nuages, ces nuages pourraient, non pas apporter des tempêtes, mais apporter, dans notre horizon, des troubles toujours fâcheux, toujours regrettables. Croyez-moi, je vous parle avec sincérité, vous n'avez à craindre ni pour l'ordre, ni pour la paix, et de notre part vous pouvez compter toujours sur un dévouement absolu à nos devoirs et aux intérêts du pays, devoir dont nous soutenons le poids le mieux que nous pouvons. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Revue des Journaux

France

Nous nous séparons de M. Thiers, avec le sentiment public, de l'illustre président, lorsqu'il soutient que, tout bien examiné et pesé, les seuls impôts possibles, les seuls acceptables, sont les impôts proposés par lui. C'est le pays qui doit supporter les charges auxquelles nous sommes condamnés; qu'il laisse donc le pays déterminer librement, par l'intermédiaire de ses représentants, le mode qui lui paraîtra le moins onéreux pour s'en acquitter. Si l'Assemblée nationale préfère demander à d'autres impôts les ressources dont nous avons besoin, qu'il n'interpose point son veto par la menace d'une crise, et qu'il lui abandonne le choix des moyens.

Times (de Londres).

Un trouble général dans les relations commerciales de la France et du reste de l'Europe est le premier effet de la politique rétrograde de M. Thiers. Le second sera la dépression inévitable de l'industrie nationale chez nos voisins; nous exceptons, toutefois, les industries monopolisées.

Il est vrai qu'il ne sera infligé aucun dommage direct sur le commerce des vins et de la soie, à moins que la Grande-Bretagne, par contre-mesure, n'adopte ce principe : « Que ne pouvant plus vendre beaucoup, il lui faut comme réparation, imposer des droits élevés sur les principaux produits français. »

Les propriétaires de vignobles et les tisseurs français, aussi bien que les milliers de fermiers, s'apercevront bientôt qu'ils paient davantage pour leurs vêtements de coton et de laine, pour leurs outils, pour les ustensiles d'un usage particulier, enfin pour tous les articles sur lesquels les manufacturiers anglais ont l'avantage, que les fabriques françaises de tissus soient taxées ou non.

Cette leçon, que n'avaient pas apprise les agriculteurs anglais avant le rappel de la loi sur les blés, doit être apprise par la classe ouvrière en France, et quand elle le sera, un troisième effet, que M. Thiers n'a sans doute pas prévu, se manifesterait bientôt.

Liberté.

La suppression des gardes nationales, milices créées en vue d'une révolution en permanence, a laissé l'opposition face à face avec le scrutin.

Pressée de jouir, ayant hâte de ressaisir ce pouvoir qui ne s'est affirmé qu'en couvrant la France de ruines, en jetant partout la confusion, l'opposition n'a plus qu'un but : désorganiser en France tout ce qui constitue et la force du Gouvernement et la sécurité des citoyens.

Ce n'est pas sans surprise qu'on a vu dans la dernière séance du conseil municipal M. Ranc, l'ancien membre de la Commune de Paris, pousser l'impudence jusqu'à demander la désorganisation de la préfecture de police, au nom des institutions républicaines dont ce démagogue se croit le pontife vénéré.

À l'entendre, la police politique et la police judiciaire sont du ressort de la municipalité de Paris et doivent être placées sous l'égide de M. Ranc, des Mottu, des Cantagrel et autres qui,

adeptes passionnés de la Commune, n'ont pas eu le courage de rester dans ses rangs jusqu'au dernier moment.

Que M. Ranc, à qui les portes de l'Assemblée nationale restent fermées, essaie de transformer en club ou en assemblée politique le conseil municipal de Paris, c'est un procédé connu; mais qu'il prétende transformer, dans le sein d'un corps administratif, une loi commune à toute la France, c'est une prétention inacceptable qui dénote à la fois et son désir de tout confondre et son ferme propos de faire bon marché de nos institutions fondamentales.

Journal de Paris

Après avoir fait à l'Impératrice les protestations de dévouement qui sont attestées par plusieurs témoins, M. le général Trochu n'avait pas le droit de tenir une place et de jouer un rôle dans le gouvernement qui a succédé à l'Empire. Il pouvait conserver le poste de gouverneur de Paris : il ne pouvait pas accepter celui de président du gouvernement de la Défense nationale. Il devait se renfermer exclusivement dans l'accomplissement de ses devoirs militaires.

La faute du général Trochu, comme celle de plusieurs autres militaires de notre temps, a été de vouloir mener de front la politique et la guerre. Pour suffire à ce double rôle, il leur aurait fallu une force de caractère et une lucidité de conscience qui ne sont pas données à tout le monde.

* *

L'année 1846 et l'année 1871 ont eu, en blés, des récoltes exceptionnellement mauvaises. Chacune de ces années a nécessité une importation étrangère de 30 millions d'hectolitres de blé et a fait sortir de France un capital d'environ un milliard.

En 1846-1847, la farine est montée à 125 fr. le sac de 159 kil. Le pain s'est payé 40 c. 45 c. et jusqu'à 50 c. le demi-kilog. Nous n'avions pas, à cette époque, les moyens de transports rapides que nous avons aujourd'hui, et nous avons dû, pendant les mois de décembre 1846, et ceux de janvier et février 1847, suffire à la consommation du pays avec des blés qui, aussitôt débarqués, étaient convertis en farine, puis en pain. La France a traversé cette crise assez facilement, le crédit était immense, la confiance n'a pas fait défaut, et partout un travail abondant et rémunérateur a permis à la classe ouvrière de surmonter ces terribles épreuves. Tout le monde se rappelle la prospérité commerciale de cette époque.

En 1871, le déficit à combler dans notre production indigène était aussi d'environ 30,000,000 d'hect. Les chemins de fer, la marine à vapeur nous ont permis, malgré une position financière critique de combler le déficit d'une manière très-rapide. Les cours les plus élevés de la farine ont été de 88 fr. les 159 kil., et le pain n'a pas dépassé 25 c. le 1/2 kil. Cependant les souffrances de la classe ouvrière ont été et sont encore énormes. Toutes les économies sont dissipées, la gêne est générale et le découragement profond malgré la probabilité assez établie d'une récolte abondante.

La cause de cette différence dans la situation est bien simple. En 1871-1872, pas de confiance, absence de crédit, manque d'ouvrage et bien peu d'espoir d'en avoir.

Moniteur universel

De l'audition des témoins dans le procès du général Trochu contre le *Figaro*, il se dégage deux faits : le premier, c'est que dans les derniers jours de l'Empire, pendant que la conspiration s'organisait dans les milieux politiques, l'Impératrice régente n'était préoccupée que du salut de la France et était prête à tous les sacrifices pour l'assurer. A quelque opinion qu'on appartienne, l'impartialité exige qu'on lui rende hautement cette justice. Elle voulait l'union de tous devant l'étranger qui avait envahi le territoire, et elle donnait l'exemple des meilleures vertus patriotiques par sa fermeté, son abnégation, sa confiance inébranlable dans le génie de la France. Dans aucun de ses actes, dans aucune de ses paroles, on n'aperçoit la trace d'un autre sentiment, soit qu'elle propose la rentrée des princes d'Orléans, soit qu'elle insiste sur l'impossibilité du retour de l'Empereur à Paris; voilà ce que nous ne craignons pas d'affirmer hautement.

INFORMATIONS

La dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre, et le projet du gouvernement de dénoncer les autres traités, excitent une vive émotion en Europe.

Les dépêches suivantes sont publiées par *Times* :

Paris, 25 mars. Le Gouvernement français paraît résolu à résister à l'interprétation donnée par les gouvernements étrangers aux traités de commerce actuels, et à proposer desquels ces gouvernements se proposeraient protester contre tous droits qui seraient établis sur les matières premières. Le Gouvernement considère que les stipulations relatives aux droits compensateurs autorisent la levée d'une taxe sur les matières premières.

Paris, 26 mars. La protestation que vous avez annoncé comme ayant été faite par le corps diplomatique n'a été présentée qu'hier à M. de Rémusat, nulle réception n'ayant eu lieu vendredi. Le ministre aurait répondu que rien n'avait été fait jusqu'à présent, mais que le gouvernement éprouverait de grandes difficultés à créer d'autres ressources.

Les représentants des nations ayant intérêt au maintien des traités actuels avaient, avant leur entrevue avec le ministre des affaires étrangères, entre eux une conférence dans laquelle ils se seraient entendus à l'unanimité sur la marche qu'il leur restait à suivre.

Dans la situation actuelle, il est bien imprudent de s'aliéner les sympathies déjà si douteuses des nations étrangères. L'Europe et le monde entier entrent de plus en plus dans la voie du libre-échange qui, pour un pays producteur comme la France, tout à la fois industriel et agricole, devrait être considéré comme le véritable fondement du progrès commercial. Le Gouvernement, nous l'espérons, reviendra à des opinions moins dangereuses et mieux appropriées au génie des temps modernes. Déjà, M. Thiers commence à abandonner, au sein de la commission du budget, l'impôt sur les matières premières. Espérons que cette grande intelligence saura rompre définitivement avec les vieilles idées de la protection.

Voici, cependant, une mauvaise nouvelle donnée par la *Presse* :

On nous annonce que le gouvernement français aurait dénoncé le traité de commerce avec la Belgique. Si, comme nous avons des raisons pour le croire, cette nouvelle se confirme, il en résulterait que c'est par des lettres de l'étranger que des faits aussi considérables arrivent à la connaissance du public français.

On sait que l'Assemblée s'est décidée — un peu tardivement peut-être — à charger une commission de revoir, pour les abroger au besoin, tous les décrets rendus par le « gouvernement de la défense nationale. » La tâche était longue, car ces messieurs du 4 septembre s'étaient hâtés, comme tous les pouvoirs provisoires et illégaux, de faire acte d'autorité, et sauf peut-être le gouvernement de 1848, dont quelques épaves sont d'ailleurs revenues sur l'eau démocratique en 1870, jamais empereur, roi ou Assemblée, ne rendirent en si peu de temps de si nombreux décrets.

La collection de ces décrets porte leur nombre à 1,016 parmi lesquels 286 ont le caractère législatif, et ce sont les seuls dont la commission se soit occupée. Deux cent quatre-vingt-six décrets en cinq mois, cela fait, sauf erreur ou omission, une moyenne de cinquante-sept décrets par mois ! Les gouvernants de Paris-Tours-Bordeaux n'ont point perdu leur temps.

Or, nous avons aujourd'hui sous les yeux le rapport que vient de rédiger sur ce sujet, au nom de la commission, l'honorable M. Taillierfert. Ce travail, qui a valu à son auteur les injures du journal la *République française*, est rédigé avec beaucoup de soin, de modération et d'impartialité.

Samedi dernier, M. le ministre des affaires étrangères a reçu la visite à Versailles de divers représentants des puissances étrangères, qui, au nom de leurs gouvernements, ont fait quelques observations sur les conséquences de la dénonciation du traité de commerce franco-anglais, et les modifications de tarifs douaniers qui résulteraient de l'impôt sur les matières premières. Il est inutile d'ajouter qu'aucun de ces diplomates ne donnait son approbation à ces mesures.

Les avis des départements de l'Ouest portent

qu'on s'attend, dans cette région, à une prochaine tournée de M. Gambetta.

CHOSSES ET AUTRES

(Suite.)

Que dirait La Bruyère des livres penseurs, qui ont succédé aux esprits forts, si spirituellement persiflés par lui dans ses caractères ?

S'il a dit des esprits forts qu'ils n'avaient été nommés ainsi que par dérision, ne pourrait-il pas dire du livre penseur qu'il ne s'appelle ainsi que par antiphrase, puisqu'on ne l'est en effet qu'à la condition de nier ceci ou de croire cela, ce qui exclut évidemment toute indépendance d'appréciation ?

Quoi ! si après être remonté aux sources de la révélation, avoir médité ce qu'on appelle les livres sacrés, rapproché les prophéties des faits, visité les lieux, vérifié les textes, j'arrive, avec saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, Pascal et tant d'autres, à croire à la divinité de Jésus-Christ, à l'autorité de son Eglise, à l'obligation de me soumettre à sa doctrine et à ses commandements ; si tout cela je le crois, non pas parce que d'autres l'ont cru, mais parce que je le vois ainsi, ne suis-je donc plus libre penseur, et ne puis-je l'être que si je renonce à ce que je pense librement, pour penser avec les livres penseurs ce que je ne pense pas ?

Nous savons mauvais gré aux femmes de nous ruiner par leur amour effréné du luxe : pourquoi nous plaisent-elles plus quand elles sont parées ? Croyez-vous qu'elles joueraient sur un colifichet leur empire sur notre cœur, si elles nous savaient moins indulgents pour leur frivolité ?

Lorsque Alfonso X disait que, si Dieu l'avait appelé dans son conseil quand il créa le monde, il lui aurait donné quelques bons avis pour faire les choses plus simplement et mieux, il raisonnait d'après le système de Ptolémée, qui faisait encore loi en astronomie, et dans lequel il entrevoyait déjà des difficultés inexplicables. Mais le système de Ptolémée était faux. Le roi de Castille avait raison vis-à-vis du savant ; il avait tort vis-à-vis de Dieu, qui avait fait le monde tout autrement qu'on ne le voyait alors.

C'est ainsi que nous raisonnons d'après les erreurs accréditées par l'ignorance, quand nous trouvons tant à redire, non dans la mécanique céleste, mais dans le mécanisme social et jusque dans les lois de la nature.

Ce que nous attribuons, d'ailleurs, à la Providence n'est souvent que notre propre ouvrage ; et quant aux œuvres de Dieu, c'est parce que nous les connaissons mal ou que ses secrets nous échappent, qu'elles nous semblent quelquefois si contraires à la raison et à la justice.

L'amour n'est jamais égal de part et d'autre. C'est un sentier étroit et accidenté où l'on ne peut marcher de front, et au bout duquel on n'arrive jamais ensemble. La séparation se fait en route et chacun prend de son côté. Le mariage, au contraire, est le grand chemin où l'on va bras à bras, mais où l'on se heurte en se coudoyant.

LEON VALÉRY (de Lalbenque).

(A continuer.)

Cour d'Assises de la Seine

Poursuites de M. le général Trochu, par diffamation, contre MM. de Villemessant et Vitu, rédacteurs du Figaro.

Audience du 27 mars.

Le Figaro est défendu par M^e Lachaud, et le général Trochu par M. Allou.

Cette première journée a été remplie par l'audition de presque tous les témoins cités à la requête des prévenus.

Un grand bruit s'est fait autour des témoins cités dans cette affaire. Presque tous, en effet, ont appartenu au dernier ministère de l'empire, ou ont joué un rôle dans la défense nationale.

Les dépositions peuvent se diviser en deux catégories : les premières ont pour but d'établir que le gouverneur de Paris, après avoir juré, en maintes circonstances, sur sa foi de Breton, de Catholique et de soldat, de se faire tuer sur les marches du Corps législatif ou des Tuileries, plutôt que de laisser atteinte aux institutions et à la dynastie impériales, ne prit aucune mesure, laissa faire et peut-être encouragea l'émeute. Les autres ont trait aux conditions auxquelles M. Thiers aurait pu faire la paix au mois d'octobre, et tendent à prouver que dans la révolution du 4 septembre, la paix eût été

conclue moyennant une indemnité de deux milliards et l'abandon d'un lambeau de territoire en Alsace.

Parmi les dépositions les plus importantes ou qui ont produit le plus d'effet à divers titres, sont celles de M. Busson-Billaut, de M. le marquis d'Andelarre et de M. Camille Doucet.

M. Busson-Billaut résume avec force et précision ce que divers témoins ont dit des serments de fidélité de M. le général Trochu à l'Impératrice, et raconte avoir vu le gouverneur de Paris, le 4 septembre, vers trois heures et demi de l'après-midi, passer à cheval dans la rue de Rivoli, sortant du Louvre, et escorté de mobiles qui agitaient leurs képis aux cris de : Vive la République ! Vive Trochu ! Il a cru que le général se dirigeait vers le Corps législatif pour le dégager ; grand fut son étonnement de le voir tourner dans la rue de Castiglione et se diriger vers la place Vendôme ou le boulevard.

M^e Lachaud demande à M. le marquis d'Andelarre si un membre de l'opposition radicale du Corps législatif ne lui a pas dit ne pas connaître le général Trochu.

Mais, lui aurait répondu le marquis, comment cela serait-il possible puisque je vous ai vu chez lui ? Ah ! dans ce cas, si vous m'avez vu, vous m'en direz tant qu'il faut que j'en convienne.

Ce membre de l'opposition n'est autre que M. Ernest Picard, qu'un autre témoin, M. Schneider, ancien président du Corps législatif, a vu, lors de l'invasion de la Chambre, monté sur un tabouret et criant aux envahisseurs qu'ils auraient la république.

M. le marquis d'Andelarre raconte également qu'il a eu avec M. le général Trochu une conversation dans laquelle celui-ci témoignait les plus grandes craintes pour l'avenir.

L'armée de Bazaine, disait le gouverneur de Paris, est une armée perdue, n'y comptez plus. Si l'armée de Mac-Mahon cherche à rejoindre Bazaine, elle est également perdue, la seule chose utile qu'elle puisse faire est de se replier sous Paris pour couvrir la capitale.

Cette dernière partie de la déposition a produit un grand effet dans l'auditoire.

M. Camille Doucet, membre de l'Institut, interrogé par M^e Lachaud sur des conversations privées qu'il aurait eues avec M. Thiers, témoigne des scrupules à révéler ce qu'il sait.

M. Thiers, dit-il avec un fin sourire, ne se méfiait pas de moi et il avait peut-être tort.

La déposition de M. Doucet a été fort remarquée pour sa forme courte et spirituelle.

Audience du 28 mars.

Le maréchal Mac-Mahon dit qu'il était arrivé le 17 août à Châlons. L'empereur avait auprès de lui le prince Napoléon, le général Trochu, le général Bertalet, le général Lebrun et plusieurs autres généraux. Le prince Napoléon exprimait à l'empereur sa crainte d'un mouvement insurrectionnel à Paris.

Le général Trochu, dans l'opinion du prince, était le seul homme capable d'arrêter le mouvement. L'empereur me demanda, dans un entretien particulier, si je connaissais le général Trochu. Je répondis que je le connaissais comme un homme de cœur.

Sur une interpellation de la défense relativement à cette conviction, le maréchal répond : « J'ai dit seulement : C'était ma conviction intime. C'était mon opinion. » (Mouvement.)

M^e Lachaud : Comme condition demandée par le général Trochu, le retour de la garde mobile sous Paris ne fut-il pas exigé ?

Le maréchal constate que l'empereur voulait qu'au moins on exceptât certains bataillons de Paris, notamment ceux de Belleville, de Ménilmontant et de Montmartre, et l'on devait les cantonner dans les villes du Nord.

M^e Lachaud : Etait-il entendu que le maréchal Mac-Mahon rentrerait sur Paris, ou irait du côté de Metz ?

M. le maréchal Mac-Mahon : Je n'avais pas d'opinion à cet égard dans ce moment-là.

M^e Lachaud : L'empereur avait-il en ce moment le commandement militaire ?

M. le maréchal Mac-Mahon : Le commandement avait été remis entre les mains du maréchal Bazaine. L'empereur m'a déclaré positivement que le maréchal Bazaine donnerait seul les ordres, pour des raisons qu'il n'avait pas à expliquer, et je sais pertinemment, en effet, qu'il ne s'en est pas occupé.

On entend successivement les dépositions du général Changarnier relativement au propos qui lui a été attribué d'avoir dit du général Trochu : « C'est Tartufe sous le casque de Mangia », propos que le général ne peut se rappeler précisément au bout d'un an ; de M. Baze, questeur de l'Assemblée, sur des propos attribués au général Neumayer sur le général Trochu.

M. Jurien de La Gravière constate les sentiments patriotiques du général Trochu, et décrit les scènes de désordre et de départ qui eurent lieu le 4 septembre, surtout aux environs des Tuileries et aux Tuileries même.

M^e Allou : Le témoin n'a-t-il pas su qu'il avait été question de rappeler les princes d'Orléans ?

Le témoin répond affirmativement, et l'impératrice n'aurait pas montré d'opposition pour la liberté à laisser aux princes d'Orléans de revenir en France

défendre le pays. L'amiral parle également des sentiments de dévouement exprimés par le général Trochu à l'Impératrice.

M. le général Bertalet qui avait le commandement des mobiles de la Seine, dit que le retour des mobiles à Paris n'était pas uniquement l'œuvre du général Trochu. L'empereur pensait qu'ils auraient le sentiment de défendre leurs foyers.

M^e Lachaud : Mais il n'en est pas moins vrai que le maréchal Mac-Mahon a déclaré que le retour des mobiles à Paris était une condition sine qua non des conditions du général Trochu.

M. Piétri parle de divers rapports de police, et entre autres d'un rapport ou le gouverneur de Paris aurait dit à propos des mesures qui étaient réclamées : « Le peuple de Paris est armé, et il saura faire la police lui-même. »

M. Busson-Billaut est de nouveau introduit. Il s'explique sur l'heure où il a vu, le 4 septembre, le général Trochu à cheval en uniforme. A trois heures et demi, le général se dirigeait rue de Rivoli ; il la perdit de vue près de la rue Castiglione, et l'on criait : « Vive Trochu ! vive la République ! »

M. le vice-amiral Fourichon rend compte de la manière dont il a été appelé au ministère de la guerre par le général Trochu. Pour lui, aujourd'hui comme toujours, le général est un homme dont la vie privée est un modèle d'honneur, et qui doit être honoré également dans sa vie publique. Les attaques auxquelles il est en butte sont ou aveugles ou intéressées. (A suivre.)

Chronique locale et méridionale.

L'Assemblée départementale est réunie depuis hier. Aucun incident digne de remarque dans la première séance. L'élection de M. le baron Dufour est validée sans protestation.

Nous publierons le plus tôt qu'il nous sera possible le compte-rendu officiel.

Les cérémonies religieuses du jour de Pâques ont été célébrées en grande pompe dans nos églises. Les fidèles se pressaient dans les lieux saints. Les communions ont atteint partout un chiffre énorme.

A la Cathédrale, Mgr l'évêque a officié à la messe et aux vêpres, et a donné la bénédiction papale.

La Société de Secours mutuels de Cahors, se réunira en assemblée générale, dimanche prochain, 7 avril, dans le lieu ordinaire de ses séances.

A neuf heures, elle assistera à une Messe célébrée à son intention.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le compte-rendu des opérations du 1^{er} trimestre.

A partir de ce jour 3 avril, il y aura, deux séances de tir à la cible, les mercredis et samedis, le matin de 6 à 10 heures, et le soir de 1 à 5 heures.

La souscription patriotique des femmes de France pour concourir à la libération des départements occupés, a atteint le chiffre de 50,843,806 fr. 21 c.

La loterie en faveur des orphelins de la guerre, organisée par les dames de Catus et de Saint-Denis, a été tirée dimanche dernier au chef-lieu du canton devant une assistance nombreuse. Avec un empressement qu'on ne saurait trop louer, chacun avait généreusement offert un ou plusieurs lots, aussi le produit des billets a-t-il pu être affecté entièrement aux intéressants enfants qui avaient inspiré cette bonne pensée. La loterie a donné 118 fr.

Les dames patronesses du sous-comité de Cahors de l'Œuvre nationale des orphelins de la guerre, annoncent aux nombreux souscripteurs qui les aident dans cette œuvre patriotique, qu'elles viennent de payer le second trimestre du secours qu'elles allouent aux 25 orphelins qui leur ont été présentés, et dont voici les noms :

- Berni (Louise), Berni (Marie), de Cajarc (Lot).
- Blaty (Pierre-Basile), de Concorès, canton de Saint-Germain.
- Bley (Joseph), de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque.

- Bronel (Edmond), de Luzech.
 - Course (Victoire), de l'Herm, canton de Catus.
 - Darnis (Aline), de Puybron, canton de Bretenoux.
 - Daudé (Jean), de Luzech.
 - Deilhes (Marie), du Montat, canton de Cahors.
 - Deilhes (Lubin), de Cahors.
 - Delpech (Marie), Delpech (Cora), de Saint-Chamarand, canton de Saint-Germain.
 - Forastier (François), Forastier (Pierre), Forastier (Adolphe), de Cahors.
 - Lafon (Alfred), Lafon (Adélaïde), d'Issudel, canton de Puy-l'Évêque.
 - Péllissier (Marie), du Vigan, canton de Gourdon.
 - Rogues (Henri), de Saint-Chamarand, canton de Saint-Germain.
 - Thocavin (Joachim), du Vigan, canton de Gourdon.
 - Vaurs (Elie), Vaurs (Sophie), de Souceyrac, canton de Latronquière.
 - Vernhes (Jean-Basile), de Thédillac, canton de Salviac.
 - Souillac (Germaine), d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival.
 - Vigier (Marie-Louise), de Cahors.
- Ce second trimestre s'élève à la somme de 661 fr. 70 c.

Théâtre de Cahors.

Aurions-nous enfin la bonne fortune de posséder à Cahors une bonne troupe théâtrale ? La réponse n'est pas douteuse si nous en croyons les nombreux spectateurs qui, dimanche et lundi dernier ont assisté aux débuts de la troupe de M. Saint-Martin-Laclaverie. L'éloge est dans toutes les bouches. On parle du talent de quelques acteurs, de l'ensemble et de la bonne tenue de tous. Notre pauvre scène transformée, depuis quelque temps, en toute espèce de choses, même en estaminet, se refait propre et digne de sa vieille réputation. Il est certain que les mânes de Rachel devaient tressaillir quand, à l'endroit même où son génie s'était jadis montré radieux, un ivrogne demandait naguère un petit verre. Il y a de ces profanations inconcevables, qui journellement se commettent ainsi, sans qu'on y prenne garde, et qui, certes, ne sont pas de nature à relever le niveau moral et intellectuel des populations.

Glissons sur le passé... Lundi soir, M. Saint-Martin donnait sa seconde représentation. Deux représentations de suite, c'était osé ! Mais l'habile directeur qui peut compter sur son personnel et qui veut promptement connaître les dispositions de son public, n'a pas hésité. Il a joué lundi un spectacle attrayant devant une salle aussi nombreuse que la veille, et dont l'attitude a dû être bien encourageante pour les artistes.

Aujourd'hui l'épreuve est faite. La troupe de M. Saint-Martin a pleinement réussi, et les sympathies de la population lui sont acquises. Il faut savoir les conserver ; rien de plus fragile... Le directeur le sait fort bien, et la bonne composition de ses spectacles prouve en même temps que son expérience des choses du théâtre, son désir de plaire au public.

Au service d'un répertoire choisi, nous voyons de bons artistes auxquels les applaudissements n'ont pas manqué et qui possèdent des qualités sérieuses : MM. Bellemin, Vauchez, Gustave ; M^{mes} Saint-Martin, Leprince, Félicie et M^{lle} Jeanne, dont l'extrême et belle jeunesse n'exclut pas une intelligence scénique déjà très-vive et très-appreciée.

L'opérette promet d'être parfaitement chantée par M. Saint-Martin, bonne voix de baryton, excellent comédien, et M^{lle} Félicie, qui, la part de l'émotion faite, a été, dans les Noces, une Jeannette charmante.

En somme, soirées fort agréables, dimanche et lundi ; soirées qui se renouvelleront souvent, espérons-le, pour le plus grand plaisir de la population cadurcienne, qui ne manquera pas de s'y donner rendez-vous.

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVÉRIE

Judi, 4 avril 1872

Les Bavards

Opérette en deux actes, par M. Offenbach

La Petite Fille bien gardée

Comédie-vaudeville en un acte

Les Cuirassiers de Reichoffen

Scène lyrique nouvelle, du Théâtre-Français

Les Deux Timides

Comédie-vaudeville, par Thiboust

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} AVRIL 1872.

658 paires de bœufs ont été amenés à la foire, 358 environ ont été vendus de 500 f. à 900 fr., les gras à raison de 32 à 35 fr. les 50 hil. poids vif; 28 chevaux, 13 mulets, 18 ânes; il s'est fait beaucoup d'affaires; 16 porcs gras étaient sur le champ de foire vendus de 60 à 65 c. la livre poids vif; 360 petits cochons, 200 environ ont été vendus de 25 à 100 fr. suivant leur grosseur; 800 moutons mis en vente, 400 environ ont été vendus de 15 à 25 fr., les gras, à raison de 60 à 70 cent. le kil. poids vif.

496 hectolitres de blé mis en vente; 418 ont été vendus, avec une moyenne de 24 fr. 37 c. l'hectolitre, le maïs à raison de 11 fr. 84. Pas d'accidents ni de vols à signaler.

Les deux malheureux prêtres qui, à Bordeaux se sont séparés de l'Eglise d'une manière si scandaleuse, prétendent, paraît-il, continuer à porter le vêtement ecclésiastique. La prétention est singulière.

Le cardinal archevêque de Bordeaux a averti les deux prêtres révoltés qu'ils eussent à déposer leur costume religieux. L'avis n'ayant pas été écouté, on a dû procéder par voie de défense, et la défense a dû être régulièrement notifiée par huissier.

Un correspondant de Cette signale au *Messenger du Midi* des faits très-regrettables qui se sont passés dans cette ville et qui sont de nature à suggérer les réflexions les plus pénibles.

Dans l'après-midi de dimanche, trois officiers du 63^e de ligne, en garnison à Cette, ont été provoqués, sur l'Esplanade, à plusieurs reprises, par cinq ou six individus. Sur une demande d'explications, ils ont été cernés, hués et sifflés par la foule. L'un d'eux se voyant sur le point d'être désarmé, a été légèrement blessé à la main en voulant retenir son sabre qu'on cherchait à lui ôter.

Deux soldats du régiment qui, venant en aide à leurs chefs, avaient pu se saisir d'un des provocateurs se le sont vu enlever par la foule qui les entourait.

Dans la soirée du même jour, quelques officiers du même régiment qui se rendaient au Barillon, ont été accompagnés par une bande vociférant une chanson dans le refrain était évidemment une grossièreté.

BIBLIOGRAPHIE

M. E. CÉLIÈRES, sous-préfet de Lavaur, qui a récemment publié un *Commentaire* sur la loi du 10 août 1871, concernant l'organisation et les attributions des conseils généraux, vient de faire paraître un *Exposé* de la loi du 15 février 1872, relative au rôle éventuel des conseils généraux dans le cas où l'assemblée nationale viendrait à être illégalement dissoute ou serait empêchée de se réunir.

Ce dernier travail complète ainsi la législa-

tion nouvelle qui s'applique aux assemblées départementales.

La brochure contenant l'exposé de la loi du 15 février 1872, et dont le prix est de 1 fr. 50 cent., se trouve déposée chez M. VIDAL, imprimeur à Lavaur (Tarn), ainsi que chez M. MUZARD, libraire, place Dauphine, 26 à Paris.

Cet ouvrage sera adressé *franco*, à toute personne qui en fera la demande, à l'une des deux adresses indiquées, par lettre affranchie et contenant 1 fr. 50 en timbres-poste.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Paris, 1^{er} avril, 7 heures 50 m. du soir.

M. Thiers a abandonné le projet de s'installer à Paris. Il est probable qu'il ira passer quelques soirées à Paris et y recevra.

La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui. MM. Grévy, Francisque Rive, Meaux, de Rémusat et tous les membres de la commission étaient présents.

M. Thiers a donné sur l'état intérieur de la France et sur la situation de l'Europe des explications très-rassurantes. Il n'a pas parlé de la question du séjour à Paris.

M. Grévy présidait. La commission n'a pas nommé d'autre président, et elle a décidé qu'elle se réunirait tous les lundis.

L'*Avenir militaire* annonce que la commission de révision des grades a achevé ses travaux. Son rapport est terminé. L'*Avenir* ajoute que le double principe est rétabli dans toute sa vigueur, que l'officier peut être privé de son grade seulement par un jugement, et que l'action disciplinaire appartient exclusivement au pouvoir exécutif, au ministre de la guerre.

Paris, 2 avril.

Dans la séance de la commission de permanence qui a eu lieu hier, M. Thiers a confirmé les négociations relatives au traité de commerce belge; en dénonçant le traité existant, le gouvernement français a voulu seulement reprendre sa liberté, se proposant de négocier de nouveaux tarifs révocables chaque six mois.

La Belgique a intérêt à favoriser ces négociations, ses importations étant beaucoup plus considérables que celles de la France.

Relativement à la publication du *livre bleu*, M. Thiers dit que les documents relatifs à la dénonciation des traités seraient mis à la disposition des députés, mais que le gouvernement ne juge pas opportun de publier d'autres pièces diplomatiques.

M. Thiers ajoute: En ce qui concerne les relations extérieures, le ministre des affaires étrangères d'Italie a protesté spontanément des bonnes intentions de l'Italie à l'égard de la France.

« Il est vrai que la Porte revendique la suzeraineté de la Tunisie, mais la France réserve son droit et sa liberté d'action. Elle traiterait seulement avec la Tunisie pour ce qui concerne l'intérêt de l'Algérie.

« Relativement aux armements de la Russie dans la mer Noire, ils sont la conséquence de la dénonciation du traité de Paris à laquelle la France n'a nullement participé. L'Angleterre en souffre plus que la France, c'est le résultat de sa conduite d'alors. » Enfin, répondant au général Ducrot, M. Thiers

voit de nombreux inconvénients à la publication des rapports de la commission des capitulations.

Toutefois il n'a aucun parti-pris à ce sujet. Il fera ce que l'Assemblée décidera.

Paris, 2 avril, 12 h. 20, soir.

L'*Officiel*, en annonçant la dénonciation du traité de commerce avec la Belgique, dit: « Tels sont les excellents rapports entre la France et la Belgique que les deux états pourront s'entendre aisément sur les modifications à apporter au régime commercial. »

Un officier de l'armée de Lyon, assailli par plusieurs individus, a blessé mortellement un de ses agresseurs: aucune émotion dans la ville.

Affaire Trochu. — Verdict du jury.

Après une heure cinquante minutes de délibération, le jury rentre en séance.

Le général Trochu a quitté l'audience.

M. le chef du jury donne lecture du verdict; il est négatif en ce qui concerne toutes les questions relatives à la diffamation.

Il est affirmatif en ce qui touche à l'outrage. (L'auditoire demeure calme.)

Arrêt.

La cour, après avoir délibéré en chambre du conseil, condamne MM. de Villemessant et Vitu, chacun en un mois d'emprisonnement et 3,000 fr. d'amende.

Bourse de Paris.

Paris, 3 avril 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,70
— 4 1/2 p. %	79,25
— 5 p. %	88,55

Annonces

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des capucines n° 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Nous recommandons d'une manière spéciale la PATE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine.

Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie. Moirage et impression de toutes soies. Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises. Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc. Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières. Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

45 ANNEES D'UN SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT
200,000 cures authentiquement justifiées.

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que: les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémorrhoides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaïres, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Darts, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de *Moutarde Blanche de Didier*. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. VINEL, pharmacien à Cahors; HOUILLÉ, épicier Place Basse, à Figeac.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

Savoir: Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
(ANONYME)

Capital: 5,000,000 francs
Siège social: 57, rue Taitbout, Paris

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après:

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité... 3
soit 1 centime par jour.

De 12 jours à 3 mois... 4

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs:

De 3 mois à 6 mois... 5
soit 1 centime 1/2 par jour.

De 6 mois à un an... 6

Elle délivre des chèques sur ses succursales de: Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants et encaisse sans commission pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration: N. LEFÈVRE-DURUFLÉ, G. O. *

POUR PARAÎTRE LE 6 AVRIL

L'ÉVÉNEMENT

Journal quotidien, Littéraire et Politique

Bordeaux à Paris, boulevard des Italiens, 1

Administrateur-Directeur: Auguste DUMONT

Rédacteur en chef: Edmond MAGNIER

Principaux collaborateurs: MM. Ernest Legouvé, de l'Académie française; Eugène Lamy, député; Warnier, député; Charles Yriarte, Hector Crémieux, M^{me} M. Gagnat, Cham, Ludovic Halévy, Charles Monselet, Adolphe Daude, Eugène Chavette, Jules Crobat, Octave Féry, Charles de Lorbac, Goutra Borys, Eugène Despois, Firmin Javel, A. Bercher, Flor O'Squarr, L.-P., Laforêt, Auguste Brachet, G. Privat.

PUBLIERA EN FEUILLETON

Le Juge-Médecin, par Octave Féry

Abonnements. — Paris: 3 mois, 13 fr. 50; 6 mois, 27 fr.; un an, 52 fr. — Départements: 3 mois, 16 fr.; 6 mois, 32 fr.; un an, 64 fr.

Les abonnements souscrits immédiatement seront servis et ne partiront que du 15 avril. La Ligne politique de L'ÉVÉNEMENT sera Libre et Nationale.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Lay

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. Globes garnis et Globes avec socle. Cylindres ronds et Cylindres ovales. Couronnes nuptiales et Couronnes funéraires. — Médailles. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal